

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
MAIRIE
de
CUCURON
84160



Téléphone : 04 90 77 22 04
Télécopie : 04 90 77 12 58

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	12	13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 13 novembre,

À 19 heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe EGG, Maire.

Date de la convocation

06.11.2025

Présents :

Adjoints au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 4^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Anne-Cécile REUS.

Absents /Excusés : M. Jérémie BONIOL, Mme Geneviève MANENT, Mme Claudie BLANC, Mme Louise PERRONTIN, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémie COULANGE, Mme Marie-Jo SOTTO.

Pouvoir : Mme Marie-Jo SOTTO à Mme Anne-Cécile REUS.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Délibération n°52/2025

Objet : Convention d'occupation domaniale de bridges de Birdz sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune de CUCURON

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des projets de télérelève des compteurs d'eau et d'autres compteurs environnementaux, il convient d'autoriser la société BIRDZ à installer des bridges sur les candélabres fonctionnels d'éclairage public et autres ouvrages communaux.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise, l'occupation temporaire domaniale de bridges de la société BIRDZ sur les supports d'éclairage et divers ouvrages de la commune de Cucuron.

Fixe, une redevance d'occupation du domaine public de 0.10 € par bridge installé et par an.

Fixe, la durée initiale de la convention à 15 ans.

Autorise, Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation domaniale de bridges de Birdz sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune de CUCURON.

Décision adoptée à l'unanimité.

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cucuron, le 17.11.2025

Le Maire

Philippe EGG

La secrétaire de séance
Anne-Marie DAUPHIN



Publiée le :